

INDICATEUR DE FRÉQUENCE DE TRAITEMENT (IFT)



L'IFT, c'est quoi ?

L'IFT est un indicateur qui rend compte du nombre de doses de produits phytopharmaceutiques appliquées par hectare pendant une campagne culturale.

Pour qui ?

Pour l'exploitant agricole, pour le conseil agricole, pour les animateurs de groupes d'exploitations, pour les opérateurs de territoires, pour l'État.

Pourquoi ?

Pour appuyer la mise en œuvre des politiques publiques et pour contribuer au plan écophyto et au projet agro-écologique dans une perspective de triple performance économique, environnementale et sociale.

Observer les évolutions de son IFT au fil des campagnes culturales permet d'évaluer sa progression en termes de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

La comparaison de l'IFT sur l'exploitation avec l'IFT de son territoire permet de situer ses pratiques et d'identifier les progrès possibles.

Comment ?

À partir :

- ✓ des données des pratiques phytosanitaires de l'exploitation ou du territoire
- ✓ et de la boîte à outil mise à disposition par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

En 2018, un atelier de calcul fournissant ressources et services à destination de différents types d'utilisateurs, de l'agriculteur à l'éditeur de logiciel agricole, vient enrichir la boîte à outils IFT.



Le calcul de l'IFT en détail



✓ Pour chaque traitement réalisé sur la parcelle :

CES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES DANS LE CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Dose que l'agriculteur applique sur sa parcelle

Surface de la parcelle réellement traitée

$$\text{IFT} = \frac{\text{DOSE APPLIQUÉE}}{\text{DOSE DE RÉFÉRENCE}} \times \frac{\text{SURFACE TRAITÉE}}{\text{SURFACE PARCELLE}}$$

La dose de référence est une valeur fixe, indépendante des pratiques de l'agriculteur définie à partir des doses homologuées.

On distingue :

- ✓ les doses définies « à la cible » pour chaque produit, culture et cible visée par le traitement ;
- ✓ les doses définies « à la culture » pour chaque produit et culture traitée.

Surface totale de la parcelle

COMMENT CHOISIR LA DOSE DE RÉFÉRENCE ?

- ✓ Si la cible est renseignée dans le cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires, on retient la dose définie « à la cible » correspondante.
- ✓ Si la cible n'est pas renseignée, on retient la dose définie « à la culture ».

✓ L'IFT est ensuite sommé pour l'ensemble des traitements réalisés depuis la récolte précédente, jusqu'à la récolte suivante (prise en compte des traitements sur l'interculture).

✓ Si les semences, bulbes et plants ont été traités, on ajoute 1 à l'IFT.

Calculé sur une parcelle, l'IFT peut aussi être agrégé à l'échelle d'un ensemble de parcelles, d'une exploitation, d'un territoire ou bien d'une région. Il peut également être décliné par famille de produits appliqués ou type de traitements réalisés (traitement de semences, produits de biocontrôle, herbicides, insecticides-acaricides, fongicides-bactéricides, autres).

L'IFT calculé pour une culture ou à l'échelle de l'exploitation peut être comparé à une valeur de référence déterminée à partir des enquêtes reflétant les pratiques culturales à l'échelle du territoire ou de la région.



Zoom sur des politiques publiques mobilisant l'IFT

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

DESCRIPTION	BÉNÉFICES	SOURCE D'INFORMATION
Les MAEC sont des mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale. Plusieurs MAEC de la programmation PAC 2015-2020 mobilisent l'IFT. L'agriculteur qui contractualise une MAEC s'engage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, en respectant une valeur maximale d'IFT définie par rapport à la référence du territoire.	En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, l'agriculteur reçoit une aide par hectare de surface engagée dans le dispositif durant cinq années.	http://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac-2015

LE RÉSEAU DE FERMES DEPHY ET LES GROUPES DES 30 000

DESCRIPTION	BÉNÉFICES	SOURCE D'INFORMATION
Le réseau de « fermes pilotes » a été créé pour éprouver, valoir et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques et économiquement, environnementalement et socialement performant. Les groupes des 30 000 ont vocation à accompagner le transfert vers le plus grand nombre d'agriculteurs, de pratiques économes en produits phytopharmaceutiques. L'IFT est utilisé pour évaluer les changements de pratiques.	Accompagnement par un ingénieur du réseau ou par un animateur dans la démarche de réduction de l'utilisation de pesticides.	http://agriculture.gouv.fr/fermes-dephy-reduire-les-intrants-cest-possible

LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)

DESCRIPTION	BÉNÉFICES	SOURCE D'INFORMATION
La Haute Valeur Environnementale (HVE) est le niveau 3, le plus exigeant, de la démarche volontaire de certification environnementale des exploitations agricoles. Elle est construite autour des thématiques biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des engrais et gestion de la ressource en eau. L'IFT fait partie de la batterie d'indicateurs de performance environnementale mobilisés pour s'engager à ce niveau.	Reconnaissance et valorisation de la démarche environnementale de l'agriculteur, notamment pour les produits issus de son exploitation.	http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-emploi-pour-les-exploitations

LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)

DESCRIPTION	BÉNÉFICES	SOURCE D'INFORMATION
Les GIEE sont une reconnaissance officielle par l'Etat de l'engagement collectif d'agriculteurs dans des projets agro-écologiques de modification ou de consolidation de leurs pratiques, visant une performance à la fois économique, environnementale et sociale. L'IFT est mobilisé par certains GIEE comme indicateur de suivi de leurs projets.	Reconnaissance et valorisation des projets. Accès priorisé ou majorations de soutiens publics.	http://agriculture.gouv.fr/les-groupeements-dinteret-economique-et-environnemental-giee

LE DIAGNOSTIC AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

DESCRIPTION	BÉNÉFICES	SOURCE D'INFORMATION
Outil de développement agricole, mobilisant notamment l'IFT, permettant aux agriculteurs de réaliser un diagnostic agro-écologique, afin de s'interroger sur leur système, utilisable, seul, accompagné ou en groupe.	Favoriser la réflexion autour des performances de l'exploitation, des pratiques et démarches.	www.diagagroeco.org

La boîte à outils IFT

Le ministère en charge de l'agriculture met à disposition une boîte à outils afin de permettre une meilleure appropriation de l'IFT par les différents acteurs (agriculteurs, animateurs de groupes d'exploitations, opérateurs de territoires et services de l'Etat) et d'assurer la cohérence entre les différents logiciels disponibles pour le calcul de l'IFT.



DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

UN GUIDE DESCRIPTIF DES DONNÉES IFT

UN ATELIER DE CALCUL DE L'IFT

L'ATELIER DE CALCUL MET À DISPOSITION LES SERVICES SUIVANTS :



- ✓ CONSULTATION DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE POUR LE CALCUL DE L'IFT
- ✓ RÉALISATION DE CALCULS DE L'IFT ET DE BILANS À L'ÉCHELLE DE PARCELLES ET CULTURES
- ✓ SIGNATURE DES CALCULS ET ÉDITION DE RAPPORTS DE BILAN
- ✓ VÉRIFICATION DE CALCULS

CES SERVICES SONT ACCESSIBLES VIA UNE INTERFACE FONCTIONNANT SANS COMPTE UTILISATEUR NI STOCKAGE DE DONNÉES MIS À DISPOSITION SOUS LA FORME D'UNE INTERFACE DE PROGRAMMATION APPLICATIVE. ILS ONT ÉGALEMENT VOCATION À ÊTRE DÉPLOYÉS DIRECTEMENT AU SEIN DES LOGICIELS TIERS

DES IFT RÉGIONAUX ET NATIONAUX



POUR POUVOIR SE SITUER PAR RAPPORT AUX PRATIQUES COURANT DANS LA RÉGION
POUR DÉFINIR LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE À ATTEINDRE DANS LE CADRE DE CERTAINES ACTIONS PUBLIQUES



POUR EN SAVOIR PLUS

<http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift>

Mars 2018

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation